Index 2024 de l'égalité professionnelle Femme / Homme

Résultats de chaque indicateur par société et Objectifs de progression

28 Février 2025





Index 2024 Egalité professionnelle F&H: note globale par société

Société	Note globale sur 100 points
Faurecia Intérieur Industrie (FII)	88
Faurecia Sièges d'Automobile (FSA)	89
Faurecia Systèmes d'Echappement (FSE)	86
Faurecia Hydrogen Solutions France (FHSF)	79
Faurecia Automotive Composites (FAC)	86
Faurecia Industries (FI)	87
Faurecia Seating Flers (FSF)	87
SIEDOUBS	94
TRECIA	86
Etudes et Constructions de Sièges pour l'Automobile (ECSA)	99
SIEMAR	88
Faurecia Clarion Electronics Europe	83
Faurecia Services Groupe (FSG)	89
HELLA Engineering France	85
MATERI'ACT	85

Clarion Europe: Index incalculable, au titre de l'indicateur 1 l'effectif total des groupes retenus représentant moins de 40% des effectifs totaux, au titre de l'indicateur 3 en raison de l'absence de retour de congé maternité/adoption.

HELLA SAS : Index incalculable au titre de l'indicateur 1, l'effectif total des groupes retenus représentant moins de 40% des effectifs totaux



Index 2024 Egalité professionnelle F&H: FII

FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE (FII)	
Note totale sur 100	88
Total minimal exigé : 75 points sur 100	00
Indicateur 1	20
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes - (40 points)	38
Indicateur 2 *	20
Ecart du nombre d'Al (hors promotion) entre les femmes et les hommes - (20 points ou 35 points)	20
Indicateur 3	15
Ecart du nombre de promotion (défini comme un changement de coefficient) entre les femmes et les hommes - (15 points)	13
Indicateur 4	15
% de femmes revenues de congé maternité pendant l'année et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour - (15 points)	13
Indicateur 5	0
Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations - (10 points)	U



^{*} Indicateur 2 : sur 20 points si effectif > à 250 salariés, sur 35 points si effectif entre 50 et 250 salariés

Index 2024 Egalité professionnelle F&H: FSA

FAURECIA SIEGES D'AUTOMOBILE (FSA)	
Note totale sur 100	89
Total minimal exigé : 75 points sur 100	07
Indicateur 1	20
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes - (40 points)	39
Indicateur 2 *	20
Ecart du nombre d'Al (hors promotion) entre les femmes et les hommes - (20 points ou 35 points)	20
Indicateur 3	1.5
Ecart du nombre de promotion (défini comme un changement de coefficient) entre les femmes et les hommes - (15 points)	15
Indicateur 4	15
% de femmes revenues de congé maternité pendant l'année et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour - (15 points)	13
Indicateur 5	0
Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations - (10 points)	U



^{*} Indicateur 2 : sur 20 points si effectif > à 250 salariés, sur 35 points si effectif entre 50 et 250 salariés

Index 2024 Egalité professionnelle F&H: FSE

FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT (FSE)	
Note totale sur 100	86
Total minimal exigé : 75 points sur 100	00
Indicateur 1	2/
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes - (40 points)	36
Indicateur 2 *	20
Ecart du nombre d'Al (hors promotion) entre les femmes et les hommes - (20 points ou 35 points)	20
Indicateur 3	15
Ecart du nombre de promotion (défini comme un changement de coefficient) entre les femmes et les hommes - (15 points)	IJ
Indicateur 4	15
% de femmes revenues de congé maternité pendant l'année et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour - (15 points)	IJ
Indicateur 5	0
Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations - (10 points)	U



^{*} Indicateur 2 : sur 20 points si effectif > à 250 salariés, sur 35 points si effectif entre 50 et 250 salariés

Index 2024 Egalité professionnelle F&H: FHSF

FAURECIA HYDROGEN SOLUTIONS FRANCE (FHSF)	
Note totale sur 100	79
Total minimal exigé : 75 points sur 100	//
Indicateur 1	29
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes - (40 points)	29
Indicateur 2 *	20
Ecart du nombre d'Al (hors promotion) entre les femmes et les hommes - (20 points ou 35 points)	20
Indicateur 3	15
Ecart du nombre de promotion (défini comme un changement de coefficient) entre les femmes et les hommes - (15 points)	10
Indicateur 4	15
% de femmes revenues de congé maternité pendant l'année et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour - (15 points)	13
Indicateur 5	0
Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations - (10 points)	0

28/	^ 2	/っへ	25
28/	UZ	' ZU	25

Objectifs de progression	Actuel	Objectif
Ecart de rémunération	29/40	34/40
Dix plus hautes rémunérations	0/10	05/10

^{*} Indicateur 2 : sur 20 points si effectif > à 250 salariés, sur 35 points si effectif entre 50 et 250 salariés



Index 2024 Egalité professionnelle F&H: FAC

FAURECIA AUTOMOTIVE COMPOSITES (FAC)	
Note totale sur 100	86
Total minimal exigé : 75 points sur 100	00
Indicateur 1	2/
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes - (40 points)	36
Indicateur 2 *	20
Ecart du nombre d'Al (hors promotion) entre les femmes et les hommes - (20 points ou 35 points)	20
Indicateur 3	15
Ecart du nombre de promotion (défini comme un changement de coefficient) entre les femmes et les hommes - (15 points)	13
Indicateur 4	15
% de femmes revenues de congé maternité pendant l'année et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour - (15 points)	13
Indicateur 5	0
Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations - (10 points)	U



^{*} Indicateur 2 : sur 20 points si effectif > à 250 salariés, sur 35 points si effectif entre 50 et 250 salariés

Index 2024 Egalité professionnelle F&H: FI

FAURECIA INDUSTRIES (FI)	
Note totale sur 100	87
Total minimal exigé : 75 points sur 100	07
Indicateur 1	30
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes - (40 points)	39
Indicateur 2 *	20
Ecart du nombre d'Al (hors promotion) entre les femmes et les hommes - (20 points ou 35 points)	20
Indicateur 3	15
Ecart du nombre de promotion (défini comme un changement de coefficient) entre les femmes et les hommes - (15 points)	IJ
Indicateur 4	Incalculable
% de femmes revenues de congé maternité pendant l'année et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour - (15 points)	Incalculable
Indicateur 5	0
Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations - (10 points)	U



^{*} Indicateur 2 : sur 20 points si effectif > à 250 salariés, sur 35 points si effectif entre 50 et 250 salariés

Index 2024 Egalité professionnelle F&H: FSF

FAURECIA SEATING FLERS (FSF)	
Note totale sur 100	87
Total minimal exigé : 75 points sur 100	07
Indicateur 1	39
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes - (40 points)	37
Indicateur 2 *	20
Ecart du nombre d'AI (hors promotion) entre les femmes et les hommes - (20 points ou 35 points)	
Indicateur 3	15
cart du nombre de promotion (défini comme un changement de coefficient) entre les femmes et les hommes - (15 points)	
Indicateur 4	Incalculable
% de femmes revenues de congé maternité pendant l'année et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour - (15 points)	iricalcolable
Indicateur 5	0
Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations - (10 points)	U



^{*} Indicateur 2: sur 20 points si effectif > à 250 salariés, sur 35 points si effectif entre 50 et 250 salariés

Index 2024 Egalité professionnelle F&H: SIEDOUBS

SIEDOUBS	
Note totale sur 100	94
Total minimal exigé : 75 points sur 100	/-
Indicateur 1	39
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes - (40 points)	37
Indicateur 2 *	20
Ecart du nombre d'Al (hors promotion) entre les femmes et les hommes - (20 points ou 35 points)	20
Indicateur 3	15
Ecart du nombre de promotion (défini comme un changement de coefficient) entre les femmes et les hommes - (15 points)	13
Indicateur 4	15
% de femmes revenues de congé maternité pendant l'année et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour - (15 points)	13
Indicateur 5	5
Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations - (10 points)	J



^{*} Indicateur 2 : sur 20 points si effectif > à 250 salariés, sur 35 points si effectif entre 50 et 250 salariés

Index 2024 Egalité professionnelle F&H: TRECIA

TRECIA	
Note totale sur 100	86
Total minimal exigé : 75 points sur 100	00
Indicateur 1	38
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes - (40 points)	J0
Indicateur 2 *	
Ecart du nombre d'Al (hors promotion) entre les femmes et les hommes - (20 points ou 35 points)	35
Indicateur 3 *	
Ecart du nombre de promotion (défini comme un changement de coefficient) entre les femmes et les hommes - (15 points)	-
Indicateur 4	 Incalculable
% de femmes revenues de congé maternité pendant l'année et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour - (15 points)	Incalculable
Indicateur 5	0
Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations - (10 points)	U

- * Indicateur 2 : sur 20 points si effectif > à 250 salariés, sur 35 points si effectif entre 50 et 250 salariés
- * Indicateur 3 non calculé pour les sociétés entre 50 et 250 salariés



Index 2024 Egalité professionnelle F&H: ECSA

ETUDES et CONSTRUCTIONS de SIEGES pour l'AUTOMOBILE (ECSA)		
Note totale sur 100	99	
Total minimal exigé : 75 points sur 100	//	
Indicateur 1	39	
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes - (40 points)	37	
Indicateur 2 *	35	
Ecart du nombre d'Al (hors promotion) entre les femmes et les hommes - (20 points ou 35 points)	JJ	
Indicateur 3 *		
Ecart du nombre de promotion (défini comme un changement de coefficient) entre les femmes et les hommes - (15 points)	-	
Indicateur 4	Incalculable	
% de femmes revenues de congé maternité pendant l'année et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour - (15 points)	incarcolable	
Indicateur 5	10	
Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations - (10 points)	10	

- * Indicateur 2 : sur 20 points si effectif > à 250 salariés, sur 35 points si effectif entre 50 et 250 salariés
- * Indicateur 3 non calculé pour les sociétés entre 50 et 250 salariés



Index 2024 Egalité professionnelle F&H: SIEMAR

SIEMAR		
Note totale sur 100	88	
Total minimal exigé : 75 points sur 100	00	
Indicateur 1	40	
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes - (40 points)	40	
Indicateur 2 *	35	
Ecart du nombre d'Al (hors promotion) entre les femmes et les hommes - (20 points ou 35 points)	JJ	
Indicateur 3 *		
Ecart du nombre de promotion (défini comme un changement de coefficient) entre les femmes et les hommes - (15 points)	-	
Indicateur 4	Incalculable	
% de femmes revenues de congé maternité pendant l'année et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour - (15 points)	IIICUICUIUDIE	
Indicateur 5		
Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations - (10 points)	U	



^{*} Indicateur 2 : sur 20 points si effectif > à 250 salariés, sur 35 points si effectif entre 50 et 250 salariés

^{*} Indicateur 3 non calculé pour les sociétés entre 50 et 250 salariés

Index 2024 Egalité professionnelle F&H: FCEE

FAURECIA CLARION ELECTRONICS EUROPE (FCEE)	
Note totale sur 100	83
Total minimal exigé : 75 points sur 100	00
Indicateur 1	23
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes - (40 points)	23
Indicateur 2 *	20
Ecart du nombre d'Al (hors promotion) entre les femmes et les hommes - (20 points ou 35 points)	20
Indicateur 3	15
Ecart du nombre de promotion (défini comme un changement de coefficient) entre les femmes et les hommes - (15 points)	13
Indicateur 4	15
% de femmes revenues de congé maternité pendant l'année et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour - (15 points)	13
Indicateur 5	10
Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations - (10 points)	10

tévr-25		
	Actuel	Ωh

Objectifs de progression		Actuel	Objectif
	Ecart de rémunération	23/40	30/40



^{*} Indicateur 2 : sur 20 points si effectif > à 250 salariés, sur 35 points si effectif entre 50 et 250 salariés

Index 2024 Egalité professionnelle F&H: FSG

FAURECIA SERVICES GROUPE		
Note totale sur 100	89	
Total minimal exigé : 75 points sur 100	07	
Indicateur 1	24	
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes - (40 points)	34	
Indicateur 2 *	20	
Ecart du nombre d'Al (hors promotion) entre les femmes et les hommes - (20 points ou 35 points)	20	
Indicateur 3 *	15	
Ecart du nombre de promotion (défini comme un changement de coefficient) entre les femmes et les hommes - (15 points)	13	
Indicateur 4	15	
% de femmes revenues de congé maternité pendant l'année et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour - (15 points)	13	
Indicateur 5	5	
Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations - (10 points)	5	

^{*} Indicateur 2 : sur 20 points si effectif > à 250 salariés, sur 35 points si effectif entre 50 et 250 salariés



^{*} Indicateur 3 non calculé pour les sociétés entre 50 et 250 salariés

Index 2024 Egalité professionnelle F&H: HELLA Engineering France

HELLA Engineering France	
Note totale sur 100	85
Total minimal exigé : 75 points sur 100	05
Indicateur 1	27
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes - (40 points)	37
Indicateur 2 *	35
Ecart du nombre d'Al (hors promotion) entre les femmes et les hommes - (20 points ou 35 points)	33
Indicateur 3 *	
Ecart du nombre de promotion (défini comme un changement de coefficient) entre les femmes et les hommes - (15 points)	_
Indicateur 4	Incalculable
% de femmes revenues de congé maternité pendant l'année et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour - (15 points)	Incarculable
Indicateur 5	0
Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations - (10 points)	0

- * Indicateur 2 : sur 20 points si effectif > à 250 salariés, sur 35 points si effectif entre 50 et 250 salariés
- * Indicateur 3 non calculé pour les sociétés entre 50 et 250 salariés



Index 2024 Egalité professionnelle F&H: MATERI'ACT

MATERI'ACT	
Note totale sur 100	85
Total minimal exigé : 75 points sur 100	05
Indicateur 1	25
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes - (40 points)	35
Indicateur 2 *	35
Ecart du nombre d'Al (hors promotion) entre les femmes et les hommes - (20 points ou 35 points)	33
Indicateur 3 *	
Ecart du nombre de promotion (défini comme un changement de coefficient) entre les femmes et les hommes - (15 points)	-
Indicateur 4	15
% de femmes revenues de congé maternité pendant l'année et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour - (15 points)	13
Indicateur 5	0
Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations - (10 points)	U

- * Indicateur 2 : sur 20 points si effectif > à 250 salariés, sur 35 points si effectif entre 50 et 250 salariés
- * Indicateur 3 non calculé pour les sociétés entre 50 et 250 salariés



FORVIA faurecia